

Bilan de l'année : Les forces israéliennes ont ciblé des enfants palestiniens en toute impunité en 2021

Description

Le 28 décembre 2021, par *Defense for Children International à Palestine*

En 2021, les autorités, les forces et les colons israéliens ont pris pour cible des enfants palestiniens qui ont subi des agressions militaires, un usage de la force excessif, des attentions militaires arbitraires, des expulsions et des démolitions de maisons en toute impunité, selon la documentation recueillie par *Defense for Children International à Palestine*.



Partie 1 : Les forces israéliennes ont bombardé la bande de Gaza pendant 11 jours en mai, tuant 60 enfants palestiniens

Les forces israéliennes ont tué 60 enfants au cours de l'assaut militaire israélien contre la bande de Gaza, baptisé « Opération Gardiens des murs », selon la documentation recueillie par DCIP. Au cours de l'assaut militaire de 11 jours, entre le 10 et le 21 mai, les forces israéliennes ont tué des enfants palestiniens en utilisant des obus tirés par des chars, des balles réelles et des missiles largués par des drones armés, des avions de guerre américains et des hélicoptères Apache.

Le DCIP a déterminé que sept enfants palestiniens ont été tués par des roquettes non guidées tirées par des groupes armés palestiniens dans la bande de Gaza pendant les 11 jours d'escalade de la violence. Au total, 67 enfants palestiniens ont été tués pendant l'assaut militaire, selon les preuves recueillies par le DCIP.

Au moins 685 enfants palestiniens ont été blessés pendant l'offensive militaire de mai. Au plus fort des bombardements, 113 000 Palestiniens de Gaza ont été déplacés de force et, en novembre, au moins 8 250 personnes étaient toujours déplacées, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies.

Le droit international humanitaire interdit les attaques indiscriminées et disproportionnées et exige de toutes les parties à un conflit armé qu'elles fassent la distinction entre les cibles militaires, les civils et les biens civils. Israël, en tant que puissance occupante dans le territoire palestinien occupé, y compris la bande de Gaza, est tenu de protéger la population civile palestinienne contre les violences.

Partie 2 : Les forces israéliennes ont ciblé des enfants palestiniens avec une force excessive, faisant de 2021 l'année la plus meurtrière pour les enfants palestiniens depuis

2014.

Les forces israéliennes ont tiré et tué 17 enfants palestiniens à balles réelles cette année, 15 en Cisjordanie, et deux dans la bande de Gaza. En vertu du droit international, la force létale intentionnelle n'est justifiée que dans des circonstances où il existe une menace directe pour la vie ou des blessures graves. Cependant, les enquêtes et les preuves recueillies par le DCIP suggèrent fortement qu'il est probable que les forces israéliennes utilisent la force meurtrière contre des enfants palestiniens dans des circonstances qui peuvent apparaître des exécutions extrajudiciaires ou volontaires.

Le 17 mai 2011, Obaida Akram Abdurahman Jawabra, 17 ans, a été abattu par les forces israéliennes à balles réelles dans le camp de réfugiés d'Al-Aroub, situé près de la ville d'Habron, au sud de la Cisjordanie occupée. Obaida a reçu une blessure par balle à la poitrine lors d'une manifestation à l'entrée du camp situé près de la route 60, la principale route de Cisjordanie reliant Habron et Jérusalem. Un soldat israélien d'âge environ 70 ans a tiré le coup fatal, selon des témoins oculaires interrogés par DCIP.

En 2018, dans le cadre d'une relation développée grâce à l'aide juridique fournie par DCIP à Obaida et à sa famille, Obaida a accepté d'être le sujet d'un court-métrage produit par DCIP. Le film OBAIDA de Matthew Cassel est centré sur l'expérience d'Obaida en tant qu'enfant palestinien arrêté plusieurs reprises par les forces israéliennes et poursuivi devant des tribunaux militaires israéliens.

Obaida a été arrêté une première fois par les forces israéliennes alors qu'il avait que 14 ans. Il a été détenu et emprisonné par les forces israéliennes une deuxième fois l'année suivante. Comme l'écrit la majorité des enfants palestiniens arrêtés par les forces israéliennes en Cisjordanie occupée, Obaida a été accusé d'avoir jeté des pierres.

Il devait être diplômé en juin d'un cours de cuisine professionnelle au collège communautaire Talitha Kumi, situé dans la ville de Beit Jala, en Cisjordanie, selon les informations recueillies par le DCIP.

En juin, les forces israéliennes ont tué par balle deux jeunes Palestiniens, Ahmad Zahi Ibrahim Bani-Shamsa, 15 ans, et Mohammad Said Mohammad Hamayel, 16 ans, dans la ville de Beita, en Cisjordanie occupée, alors qu'ils protestaient contre la création d'un nouvel avant-poste israélien illégal, Evyatar, sur des terres appartenant à Beita et à deux autres villages palestiniens, Qabalan et Yatma.

Les colonies de peuplement d'Israël en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international. La politique israélienne d'installation de ses civils en territoire occupé constitue une violation grave du droit humanitaire international et apparaît un crime de guerre au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Partie 3 : Les colons israéliens, enhardis par l'attentat, ont attaqué des enfants palestiniens et ont continué à s'emparer de terres et de biens palestiniens.

L'expansion des colonies israéliennes illégales dans toute la Cisjordanie occupée a contribué à une escalade de la violence des colons israéliens contre les Palestiniens, y compris les enfants. La violence des colons israéliens contre les Palestiniens et leurs biens est généralisée et se produit quotidiennement dans toute la Cisjordanie. Les colons israéliens commettent des violences, endommagent et détruisent les biens des Palestiniens, s'approprient des terres palestiniennes et commettent d'autres infractions contre les civils palestiniens vivant en Cisjordanie occupée. En date du 20 décembre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU a documenté 450 attaques de colons en 2021, soit une augmentation de 26 % par rapport à l'année précédente.

En 2021, le DCIP a documenté 17 attaques de colons israéliens en Cisjordanie occupée au 16 décembre. Ces attaques ont blessé 24 enfants palestiniens âgés de 2 à 17 ans. Les colons israéliens ont attaqué les enfants palestiniens en les battant, en jetant des pierres, en utilisant du gaz poivré, en terrorisant les enfants tout en attaquant leur maison et en tirant à balles réelles. Ces attaques se sont produites à proximité d'un certain nombre de colonies israéliennes illégales qui s'étendent sur la Cisjordanie occupée.

Des colons israéliens de la colonie juive d'Yitzhar ont tiré et blessé deux jeunes Palestiniens de 17 ans, Shadi S. et Mahmoud S.*, vers 14 heures le 14 mai, lors d'une attaque de colons dans le village d'Urif, situé au sud de Naplouse, en Cisjordanie occupée, selon les documents recueillis par le DCIP. Des dizaines de colons israéliens de la colonie de Yitzhar, accompagnés et protégés par les forces israéliennes, ont attaqué les résidents palestiniens et leurs maisons avec des pierres et des balles réelles.

Yitzhar est largement connu comme un foyer de violence des colons israéliens contre les Palestiniens. Cette colonie illégale a été fondée en 1983 en tant qu'avant-poste militaire qui est rapidement transformé en colonie civile. Les villages voisins utilisaient auparavant les terres des fins agricoles, et les villageois palestiniens sont fréquemment la cible de violences de la part des colons de Yitzhar. La yeshiva Od Yosef Chai est basée à Yitzhar et est connue pour encourager ses étudiants à commettre des violences contre les Palestiniens. La yeshiva était auparavant située à Naplouse avant d'être transférée à Yitzhar en 2000 pendant la seconde Intifada.

Bien qu'ils soient des civils, les colons israéliens reçoivent des armes à feu du gouvernement israélien et nombre d'entre eux adhèrent à des croyances ultra-nationalistes qui se manifestent par une violence extrême envers les Palestiniens, y compris les enfants. Les colons israéliens qui attaquent les Palestiniens sont motivés par la volonté de déposséder les Palestiniens de leurs terres, selon le groupe israélien de défense des droits humains Yesh Din.

Des colons israéliens ont enlevé et agressé Tareq Z., 15 ans, le 17 août à Prims de Homesh, une colonie israélienne évacuée située au sud de la ville de Jéricho, en Cisjordanie occupée. Les colons ont poursuivi et frappé Tareq avec leur voiture, l'ont attaché au capot du véhicule, l'ont suspendu par les bras à un arbre et l'ont battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance, selon les informations recueillies par le DCIP. Il est resté inconscient jusqu'à ce qu'il soit transporté par une ambulance palestinienne à l'hôpital gouvernemental de Jéricho où il a été soigné pour ses blessures, notamment une fracture du genou, selon les documents recueillis par le DCIP.

« J'ai regardé autour de moi et j'ai vu environ 70 colons. D'habitude ils m'ont vu, l'un d'eux m'a frappé plus d'une fois avec une barre de métal sur le dos et les jambes », a raconté Tareq, un chercheur de terrain du DCIP. « Ensuite, un autre colon est venu vers moi et m'a aspergé de gaz poivre, alors que je criais et que j'avais mal. J'avais vraiment peur. »

Bien qu'ils vivent sur le même territoire, les Palestiniens de Cisjordanie occupée sont soumis à la loi militaire israélienne, tandis que les colons israéliens vivant illégalement dans des communautés permanentes exclusivement juives construites sur des terres palestiniennes sont soumis au système juridique civil israélien. Depuis que les forces israéliennes ont occupé la Cisjordanie en 1967, les autorités israéliennes ont établi plus de 200 colonies exclusivement juives qui abritent environ 700 000 citoyens israéliens, selon le *Times of Israel*.

L'impunité règne pour les colons israéliens qui attaquent les Palestiniens. Selon le groupe israélien de défense des droits de l'homme Yesh Din, 91 % des enquêtes sur les crimes idéologiques commis contre des Palestiniens sont closes sans qu'aucun acte d'accusation ne soit déposé.

Les autorités israéliennes omettent systématiquement d'enquêter sur les plaintes déposées contre les colons. Selon Yesh Din, entre 2005 et 2019, 82 % des dossiers d'enquête sur des crimes idéologiques contre des Palestiniens ont été clos en raison de défaillances de la police.

Partie 4 : Malgré la pandémie de COVID-19, les autorités israéliennes ont maintenu des enfants palestiniens en détention administrative sans charge

La pandémie de COVID-19 n'a pas empêché les forces israéliennes de continuer à détenu, interroger, poursuivre et emprisonner des enfants palestiniens. Le DCIP estime qu'en moyenne 160 enfants palestiniens ont été placés en détention militaire israélienne chaque mois. Des données précises ne sont pas disponibles car le service pénitentiaire israélien a cessé de publier le nombre de détenus sur une base mensuelle.

Les autorités israéliennes ont placé au moins six enfants palestiniens en détention administrative, qui est une forme d'emprisonnement sans inculpation ni procès régulièrement utilisée par les autorités israéliennes pour détenu des Palestiniens, y compris des enfants. Les enfants palestiniens détenus en vertu d'un ordre de détention administrative ne font pas l'objet d'une inculpation, et leur détention est fondée sur des preuves secrètes qui ne sont ni divulguées à l'enfant ni à son avocat, ce qui les empêche de préparer une contestation juridique de la détention et de son fondement primum.

Deux des six enfants palestiniens placés en détention administrative en 2021 ont été libérés au 16 décembre, tandis que quatre sont toujours détenus.

Un enfant palestinien placé en détention administrative, Amal Nakhleh, 17 ans, souffre de myasthénie grave, une maladie chronique rare, auto-immune et neuromusculaire qui provoque une faiblesse musculaire, notamment dans les muscles utilisés pour respirer et avaler. Son traitement

nécessite un suivi médical continu et qu'il prenne des médicaments régulièrement et sans interruption. Les autorités israéliennes maintiennent Amal en détention administrative depuis le 21 janvier 2021.

Les commandants militaires régionaux émettent des ordres de détention administrative. Les juges des tribunaux militaires, qui sont des officiers d'active ou de réserve de l'armée israélienne, ont le pouvoir d'approuver des ordres de détention administrative d'une durée maximale de six mois. Il n'y a pas de limite au nombre de fois qu'un ordre de détention administrative peut être renouvelé. Par conséquent, les enfants placés en détention administrative sont confrontés à l'incertitude supplémentaire d'un emprisonnement indéfini, en plus des luttes ordinaires auxquelles sont confrontés les enfants prisonniers.

Entre 2012 et 2014, les autorités israéliennes ont brièvement suspendu la pratique consistant à détenu des enfants palestiniens en vertu d'ordres de détention administrative. Cependant, depuis octobre 2015, le DCIP a documenté un total de 41 enfants palestiniens détenus par les autorités israéliennes en vertu d'ordres de détention administrative, une pratique qui équivaut à une détention arbitraire en vertu du droit international.

La représentante américaine Betty McCollum (D-MN) a présenté le 16 avril le projet de loi H.R. 2590, qui vise à promouvoir la justice, l'égalité et les droits de l'homme pour les enfants et les familles palestiniennes en interdisant aux autorités israéliennes d'utiliser les fonds des contribuables américains pour commettre des violations des droits de l'homme en Cisjordanie occupée. En date du 16 décembre, le H.R. 2590 compte 31 co-sponsors.

La loi sur la défense des droits fondamentaux des enfants et des familles palestiniens vivant sous occupation militaire israélienne, ou H.R. 2590, prévoit qu'aucun fonds américain destinés au gouvernement israélien ne peut être utilisés pour soutenir la détention militaire ou les mauvais traitements infligés aux enfants palestiniens, la saisie, l'appropriation ou la destruction de biens palestiniens et le transfert forcé de civils en Cisjordanie occupée, ou pour faciliter la poursuite de l'annexion unilatérale de terres palestiniennes par le gouvernement israélien en violation du droit humanitaire international.

Le projet de loi établit des obligations annuelles de certification et de rapport pour le Secrétaire d'État afin de démontrer qu'aucun fonds américains n'ont été utilisés par le gouvernement israélien pour soutenir les activités interdites incluses dans la législation. Le projet de loi McCollum exige également des rapports de surveillance détaillant les violations des droits de l'homme commises par le gouvernement israélien à l'encontre des Palestiniens.

La législation demande également au *Government Accountability Office* (GAO), une agence gouvernementale du pouvoir législatif qui fournit des services d'audit, d'évaluation et d'enquête aux législateurs, de soumettre un rapport au Congrès détaillant les dépenses d'Israël pour les achats à l'étranger.

Le 20 novembre, Journée mondiale de l'enfance, le DCIP a présenté un nouveau documentaire relatant les expériences de trois enfants palestiniens détenus par l'armée israélienne. Plus de 300 personnes du monde entier ont assisté à cette première virtuelle.

Israël a la distinction douteuse d'être le seul pays au monde à poursuivre systématiquement chaque année entre 500 et 700 enfants devant des tribunaux militaires qui ne bénéficient pas des droits fondamentaux à un procès équitable.

Partie 5 : Les autorités israéliennes ont intensifié leur campagne de délégitimation de la société civile palestinienne en criminalisant et en mettant hors la loi six organisations importantes.

L'année 2021 a marqué une forte escalade dans la campagne des autorités israéliennes visant à délégitimer la société civile palestinienne, qui a culminé avec la désignation du DCIP et de cinq autres organisations de la société civile palestinienne comme « organisations terroristes » le 22 octobre 2021.

Les forces paramilitaires israéliennes de la police des frontières ont fait une descente au siège du DCIP situé dans le quartier Sateh Marhaba d'Al-Bireh, situé juste au sud de Ramallah, vers 5 h 15 le 29 juillet. Plus d'une douzaine de soldats israéliens ont forcé la porte d'entrée verrouillée du bureau et ont confisqué six ordinateurs de bureau, deux ordinateurs portables, des disques durs et des dossiers de clients liés aux enfants palestiniens détenus représentés par les avocats du DCIP devant les tribunaux militaires israéliens. Aucun document n'a été laissé dans le bureau pour donner une indication de la raison de la descente, et ils n'ont laissé derrière eux aucun reste des matériaux saisis.

Les images de vidéosurveillance de l'intérieur du bureau du DCIP montrent que les forces israéliennes sont entrées dans les locaux à 5 h 15. Les soldats israéliens se sont déplacés dans le bureau du DCIP, rassemblant des ordinateurs, des ordinateurs portables et des dossiers, puis ont coupé l'alimentation de la caméra de télévision en circuit fermé à 5 h 27.

Le 22 octobre, le ministre israélien de la Défense, Benny Gantz, a annoncé que six organisations de la société civile palestinienne, dont DCIP, étaient désignées comme des « organisations terroristes » en vertu d'une loi israélienne de 2016. Un ordre militaire a suivi le 7 novembre, mettant effectivement hors la loi ces organisations dans le territoire palestinien occupé. L'ordre militaire criminalise effectivement les activités de ces organisations et autorise les autorités israéliennes à fermer leurs bureaux, à saisir leurs biens et à arrêter et emprisonner les membres de leur personnel.

« Plutôt que d'exiger que les forces israéliennes mettent fin aux graves violations du droit international ou que les autorités israéliennes demandent des comptes aux auteurs de ces violations, ces forces sociales nationalistes conservatrices montantes en Israël, y compris les ministères et les agences gouvernementales, visent à faire taire et à éliminer le travail de DCIP en matière de droits de l'homme qui expose les violations généralisées des droits de l'homme inhérentes à l'occupation militaire des Palestiniens par Israël », a déclaré le directeur général de DCIP, Khaled Quzmar, dans une déclaration après l'annonce de la désignation. « Nous rejetons la récente désignation par le gouvernement israélien du DCIP comme « organisation terroriste », car il s'agit d'une nouvelle action injuste des autorités israéliennes visant à criminaliser et à éliminer notre travail légal en faveur des droits de l'homme et de la protection des enfants. »

Des représentants du gouvernement et des Nations unies, y compris des experts en droits de l'homme, ont condamné cette désignation et ont demandé aux autorités israéliennes de revenir immédiatement sur cette désignation et de cesser leurs efforts pour criminaliser le travail en faveur des droits de l'homme. De nombreuses déclarations de solidarité ont été publiées par des syndicats, des universitaires, des comités de rédaction, des organisations de défense des droits de l'homme et de développement, des collèges britanniques et des artistes, ainsi que des particuliers.

Le 28 octobre, la représentante américaine Betty McCollum (D-MN) et neuf autres membres du Congrès ont présenté une résolution à la Chambre des représentants condamnant la désignation du gouvernement israélien. Au 14 décembre, la résolution comptait 11 co-sponsors.

Les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme israéliennes, palestiniennes et internationales sont confrontées à un environnement opérationnel de plus en plus difficile et à un rétrécissement de l'espace civique en Israël, en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Les tentatives de délégitimation des organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme opérant dans le territoire palestinien occupé, en particulier, se sont multipliées ces dernières années, ce qui a eu un impact négatif sur leur capacité à fournir une assistance et à défendre les droits de l'homme des Palestiniens.

Des tentatives de délégitimation et de désinformation ont été menées par un réseau d'organisations de la société civile israélienne nationaliste en plein essor et d'organisations associées ailleurs, avec le soutien du ministre israélien des Affaires étrangères. Ces efforts prennent la forme de campagnes de diffamation ciblées et organisées, basées sur une série d'allégations liées à la violation de la législation antiterroriste et du droit international. Dans la plupart des cas, sinon dans tous, ces allégations sont erronées, déforment et dénaturent des faits factuels ou juridiques essentiels.

Le DCIP demande à la communauté internationale d'utiliser tous les moyens disponibles pour tenir les autorités israéliennes responsables de leurs attaques ciblées et de la répression des organisations de la société civile palestinienne et d'agir pour mettre fin à la complicité internationale et au soutien au régime d'apartheid d'Israël.

Traduction : AFPS

Source : [Defense for Children International à?? Palestine](#)

date créée
2021/12/31